

Règlement

Compétition de sport de masse

Date: 1. April 2024

Version: 1.0 - NK

Ver- sion	Date	Description des modifications
1.0		Nouvelle version

1.	Introduction	3
2.	Reglement de danse.....	4
2.1.	Couple de danse.....	4
2.2.	Pas de base	4
2.3.	Safety Levels	4
2.3.1.	Figures de danse	4
2.3.2.	Acrobaties.....	4
2.4.	Categories	4
2.4.1.	Niveau 1.....	4
2.4.2.	Niveau 2.....	4
2.5.	Autres dispositions.....	5
2.6.	Dresscode / Outfit.....	5
3.	Reglement de competition.....	6
3.1.	Organisateur	6
3.1.1.	Demande de competitions	6
3.1.2.	Autorisations de la competition	6
3.1.3.	Annonce de la competition/inscriptions.....	6
3.2.	Jugement	7
3.2.1.	Aas de base/Rythme	7
3.2.2.	Expression/Presentation.....	7
3.2.3.	Rrecision/Execution	7
3.2.4.	Autres dispositions	8

1. INTRODUCTION

Les compétitions de sport de masse de la SRRC ne sont pas des compétitions nationales et leur déroulement diffère considérablement des compétitions conventionnelles de la SRRC. Les participants atteignent le niveau requis pour participer aux compétitions de sport de masse après seulement 20 leçons (cours de sport scolaire).

Pour enseigner et apprendre les enchaînements de figures, il faut télécharger l'application « Dance Rock'n'Roll » de la SRRC. Les séquences de figures peuvent en principe être apprises individuellement. Il est toutefois recommandé de se faire aider par un enseignant ou un moniteur. Le téléchargement de l'application est gratuit.

Apple-Store



Google Play



Les compétitions de sport de masse de la SRRC peuvent être organisées de manière autonome ou dans le cadre de compétitions nationales. Ils durent au maximum une demi-journée, mais permettent à tous les participants de se produire deux fois.

Le nombre de participations aux compétitions ainsi que l'âge des participants ne sont pas limités. Les conditions cadres correspondent toutefois aux capacités des enfants en âge de scolarité primaire.

Il n'y a pas de classement (Swiss Ranking).

2. REGLEMENT DE DANSE

2.1. COUPLE DE DANSE

Un couple de danse est composé de deux personnes, indépendamment de leur sexe. La constellation des couples de danse peut varier lors de chaque compétition de sport de masse. En cas de nombre impair de participants, une personne peut participer à deux couples de danse. Les couples de danseurs ou les personnes licenciées pour des tournois nationaux ne sont pas admis, quelle que soit leur catégorie.

2.2. PAS DE BASE

Lors des compétitions de sport de masse, on danse le pas de base sauté du Rock'n'Roll. Les deux partenaires de danse apprennent le pas de base en miroir (une personne commence par la gauche, la deuxième personne commence par la droite).

Pour la description/exécution du pas de base, veuillez vous référer au règlement de la WRRC «[Scoring the dance](#)».

2.3. SAFETY LEVELS

2.3.1. FIGURES DE DANSE

Les figures de danse sont des figures qui peuvent être exécutées par un partenaire seul. Les figures nécessitant l'aide du partenaire sont autorisées, pour autant que le contact avec le sol soit maintenu avec les pieds.

2.3.2. ACROBATIES

Les figures acrobatiques sont des figures qui ne répondent pas à la définition des figures de danse ci-dessus. Aucune figure acrobatique n'est autorisée.

2.4. CATEGORIES

En principe, il n'est pas permis de participer au même tournoi dans deux catégories. Des exceptions sont possibles (voir point 2.1).

2.4.1. NIVEAU 1

Tous les couples de danse présentent deux programmes

- 1. un programme libre composé de 5 des 10 éléments proposés dans le App-Level "Compétition de sport de masse niveau 1.
- 2. le programme imposé niveau 1 (voir App, dernier exercice App-Level "Compétition de sport de masse Niveau 1").

Autres dispositions

- Pas de limite d'âge.
- Deux couples dansent en même temps sur la scène

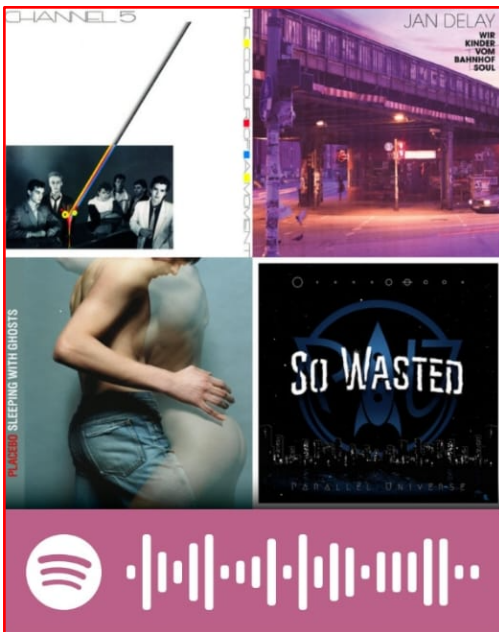
2.4.2. NIVEAU 2

Tous les couples de danse présentent deux programmes

- 1. un programme libre composé de 5 des 10 éléments proposés dans le App-Level "Compétition de sport de masse niveau 2.
- 2. le programme obligatoire niveau 2 (voir App, dernier exercice App-Level "Compétition de sport de masse Niveau 2").

2.5. AUTRES DISPOSITIONS

- Pas de limite d'âge.
- Deux couples dansent en même temps sur la scène Musik



Les deux programmes sont présentés sur une musique aléatoire au tempo de 46 mesures par minute. La [Playliste correspondante de la SRRC](#) est complétée en permanence (alternative : photographier l'image de gauche avec l'application Spotify).

C'est l'organisateur de la compétition qui diffuse la musique lors d'une compétition de sport de masse. Les couples de danse ne peuvent pas choisir leur propre musique.

2.6. DRESSCODE / OUTFIT

Il est permis de participer en tenue de tournoi, mais ce n'est pas nécessaire. Il est également possible de participer en tenue de ville ou en tenue de club.

3. REGLEMENT DE COMPETITION

3.1. ORGANISATEUR

3.1.1. DEMANDE DE COMPETITIONS

Les demandes de compétitions doivent être faites à l'aide du formulaire officiel. (Le formulaire est disponible sur www.srrc.ch).

L'annonce aux clubs ne peut être faite qu'une fois que le tournoi a été approuvé par le directeur sportif.

3.1.2. AUTORISATIONS DE LA COMPETITION

Le directeur sportif examine les demandes et soumet celles qui remplissent les conditions au comité central pour autorisation définitive.

Le directeur sportif confirme l'autorisation à l'organisateur.

3.1.3. ANNONCE DE LA COMPETITION/INSCRIPTIONS

L'organisateur d'une compétition de sport de masse invite les clubs de la région à participer à la compétition au plus tard 3 mois avant son déroulement. La compétition est publiée simultanément dans le calendrier de la SRRC.

Toutes les personnes sont autorisées à participer - même celles qui ne font pas partie d'une association ou d'une fédération de rock'n'roll.

L'inscription se fait directement auprès de l'organisateur de la compétition en tant que couple de danse à l'aide du modèle Excel "TN-Liste BST" (si possible regroupé en tant qu'association).

Les frais de participation de 5 CHF par personne participante sont payés à l'organisateur de la compétition. Les couples de danseurs participants doivent être présents au complet au plus tard une heure avant le début du premier tour de danse.

L'organisateur de la compétition met à disposition 3 juges. Il ne s'agit pas nécessairement de personnes formées par la SRRC pour le jugement de compétitions nationales. Ils seront initiés à l'aide du tutoriel vidéo correspondant à l'évaluation du tournoi de sport de masse dans les plus brefs délais. Sont concernés les anciens danseurs et danseuses de compétition, les entraîneurs indépendants, etc. Les juges reçoivent un cadeau.

L'organisateur de la compétition organise le "bureau de championnat, qui évalue la compétition de sport de masse sur un ordinateur à l'aide du modèle excel. Dans l'idéal, il a besoin de deux personnes. Le bureau du championnat détermine l'ordre de départ des couples de danseurs comme il l'entend. Une imprimante est nécessaire pour publier la liste de départ et les résultats. Les personnes engagées reçoivent un cadeau.

Pour la proclamation des résultats, les trois meilleurs couples de danseurs sont invités à monter sur scène. S'ils sont disponibles, les couples de danseurs sont placés sur un podium. Aucun cadeau spécial n'est prévu pour les trois meilleurs couples de danseurs (coupe, médailles ou autres). Cela constitue une incitation à progresser le plus rapidement possible dans les catégories des tournois nationaux.

Tous les participants reçoivent un cadeau après le tournoi (cadeau unique pour tous).

3.2. JUGEMENT

Les trois critères suivants sont évalués : "pas de base/rythme", "expression/présentation" et "précision/exécution". Pour chaque critère, entre 1 et 6 points peuvent être attribués selon le système suivant :

Faible		Moyen		bon	
1	2	3	4	5	6

3.2.1. AAS DE BASE/RHYTHME

L'évaluation tient compte des points positifs suivants:

- Hauteur du kick
- Même itinéraire aller-retour sur l'ensemble du pas de base
- Sans faute dans le rythme
- Jambes et pieds tendus
- Danse sur la pointe des pieds
- 9 contacts avec le sol par pas de base
- Les kicks sont proprement alignés par rapport au/à la partenaire de danse
- Tenue du corps droite
- Etc.

3.2.2. EXPRESSION/PRESENTATION

L'évaluation tient compte des points positifs suivants:

- Le plaisir de danser
- Dynamisme et fluidité de la danse
- langage corporel et mimique
- présence sur scène
- charisme
- Etc.

3.2.3. PRECISION/EXECUTION

L'évaluation tient compte des points positifs suivants:

- le début et la fin d'une figure de danse sont bien reconnaissables
- les mouvements sont exécutés dans toute leur ampleur
- Coordination et harmonie entre les deux personnes
- Etc.

3.2.4. AUTRES DISPOSITIONS

Il n'y a pas de points négatifs. Les fautes de tempo (y compris les interruptions) sont prises en compte sous le critère "pas de base/rythme", les fautes grossières dans le programme (y compris les black-outs) sous le critère "précision/exécution".

Aucun Observer n'est chargé de contrôler le respect des règles. Si des infractions sont commises, les personnes concernées en sont informées. Les violations intentionnelles et répétées des règles peuvent être sanctionnées par la SRRC (par exemple par une exclusion).